

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): 1. La ligue antituberculeuse de la Saskatchewan nous a demandé de ne pas imposer l'augmentation du tarif postal au courrier de la troisième classe posté par les associations bénévoles dont les fonds sont recueillis grâce à une campagne de publicité par la poste. En fait, elle nous a demandé de réduire ce tarif pour les organismes de ce genre. Étant donné que nous avons reçu auparavant des demandes semblables, la question était déjà à l'étude lorsqu'on a reçu sa requête.

2. La Ligue antituberculeuse de la Saskatchewan soutient que les effets désavantageux d'une augmentation du tarif postal nuiront à son programme d'ensemble.

3. En vertu des pouvoirs que me confère la loi sur les postes, je pourrais établir des tarifs d'affranchissement de faveur pour les organismes de charité à but non lucratif, de bienfaisance ou de bénévolat. Cependant, de telles mesures entraîneraient des conséquences s'étendant au-delà du champ d'action du ministère des Postes. Cela amènerait l'établissement de tarifs postaux spéciaux basés sur des considérations particulières touchant le bien-être ou les œuvres sociales; de fait, c'est dire qu'on imposerait le poids des recettes postales prévues aux expéditeurs des autres classes de courrier ou au simple contribuable. Il faudrait alors établir comment les Postes pourraient porter un jugement de valeur sur les mérites particuliers de chaque organisme de charité, de bienfaisance, de bien-être ou de bénévolat, dont 35,000 sont inscrits au ministère du Revenu national aux fins de l'impôt sur le revenu, par opposition aux organismes qui visent des objectifs tout aussi valables, sans que la Poste s'expose à des accusations de traitement injuste. Il ne serait pas possible ni équitable d'établir des tarifs qui favoriseraient un genre en particulier ou certains genres d'organismes sans accorder les mêmes privilèges aux autres œuvres, car les membres de celles-ci pourraient soutenir que leurs activités ont aussi pour but d'aider la population en général.

LA PUBLICATION DU «BRIQUET»

Question n° 1626—**M. Mather:**

1. Combien la publication «*Le Briquet*» coûte-t-elle annuellement au ministère de l'Agriculture?

2. Dans quelle mesure songe-t-on à cesser de publier «*Le Briquet*» compte tenu des efforts faits par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour réduire les maladies causées par le tabac?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Frais de composition et d'impression des quatre numéros de l'année, \$3,480; frais de rédaction et frais divers (personnel et matériel du ministère); chiffre approximatif, \$3,000; frais totaux, par année; chiffre approximatif, \$6,500.

2. Il est nullement question de cesser la publication du «*Briquet*». Le but de ce périodique n'est pas de promouvoir l'usage du tabac mais plutôt de fournir aux producteurs et aux entreprises de transformation du tabac des informations sur les recherches en cours visant à mettre au point des produits du tabac moins nuisibles. Cet objectif est parfaitement compatible avec les buts du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

[M. McIntosh.]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LA RECHERCHE DANS L'ARCTIQUE

Question n° 1610—**M. Brewin:**

1. Le gouvernement canadien adhère-t-il à l'*Arctic Institute of North America* et, dans l'affirmative, a) quels sont la portée et le but de son adhésion, b) y adhère-t-il par l'entremise du ministère de la Défense nationale ou du Conseil de recherches pour la défense?

2. A-t-on autorisé les militaires américains à se livrer à des recherches et des études dans la Cordillère de St. Elias (Yukon) et, dans l'affirmative, en quoi consistent ces recherches et ces études et où ont-elles eu lieu?

3. Le Canada et les États-Unis font-ils conjointement des recherches militaires dans l'Arctique et, dans l'affirmative, a) quels en sont la nature et le lieu, b) certains de ces programmes de recherche conjointe sont-ils actuellement en cours et quel en est le but?

4. Les recherches effectuées dans l'Arctique canadien au cours des cinq dernières années touchaient-elles entre autres au domaine de la guerre chimico-biologique et, dans l'affirmative, a) par qui ont-elles été effectuées, b) l'ont-elles été sous la surveillance des Forces armées canadiennes?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE—LA CRÉATION D'EMPLOIS—L'ÉTABLISSEMENT D'UN BUREAU DE PRÉVISIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question au premier ministre. Vendredi dernier, le premier ministre suppléant a plus ou moins mis en doute la nécessité de mesures immédiates de la part du gouvernement en vue de la création d'emplois au Canada. Comme le très honorable représentant a eu, dans l'intervalle, le temps de réfléchir et de se concerter avec les membres de son cabinet, il pourrait peut-être dire à la Chambre s'il a défini une ligne de conduite et nous indiquer quand des mesures seront prises en vue de la création d'emplois.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a déclaré vendredi dernier le premier ministre suppléant, à savoir que le gouvernement explorerait toute la gamme des possibilités et qu'une déclaration serait faite en temps opportun au sujet des décisions qui auront été arrêtées.

L'hon. M. Stanfield: Afin de placer la question dans le contexte, je rappelle au premier ministre une déclaration qu'il a faite le 23 juillet: «Le taux de chômage a tendance à diminuer et nous sommes certains que nos politiques auront de bons résultats». Le très honorable représentant soutient-il encore cette évaluation de la tendance du chômage et que veut-il dire, en quelques mots, par «bons résultats»?

Le très hon. M. Trudeau: Comme je l'ai dit jeudi, je crois, l'évaluation vaut toujours pour tous les travailleurs de plus de 25 ans. Je pense même qu'elle vaut pour ceux de plus de 20 ans. Le problème vient du groupe d'adolescents qui entrent sur le marché du travail en nombre bien plus considérable que dans le passé. C'est là l'aspect du problème qui nous préoccupe.